



PAPER
EXCELLENCE



résolu

Rapport 2024 de Domtar Corporation

au ministre canadien de la Sécurité publique

**Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans
les chaînes d'approvisionnement**

Le 31 mai 2024



Table des matières

À propos de Domtar.....	1
Engagement de Domtar à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants	1
Structure, activités, gouvernance et chaînes d’approvisionnement de Domtar.....	2
Politiques et processus de diligence raisonnable.....	4
Risques liés au travail forcé et au travail des enfants.....	7
Mesures correctives	7
Mesures à prendre pour remédier aux pertes de revenus	7
Formation	7
Évaluation de l’efficacité	7
Attestation	8
Annexe : Liste des filiales de Domtar	9

À propos de Domtar

Domtar conçoit, fabrique, commercialise et distribue un large éventail de produits à base de fibre, y compris du papier, de la pâte commerciale, des produits du bois et du papier tissu, qui sont vendus dans plus de 80 pays. La Société est le plus important fabricant et distributeur intégré de papier fin non couché et de papiers de pâte mécanique non couchés en Amérique du Nord, de même que le principal producteur de papier journal, de pâte en flocons, de pâte recyclée et de pâte de résineux en Amérique du Nord. Elle possède ou exploite des installations de fabrication, dont des usines de pâte et de papier, des installations de papier tissu et des scieries, ainsi que des actifs de production d'électricité aux États-Unis et au Canada. Les usines de fabrication de papier et de papier tissu de Domtar sont soutenues par ses installations de transformation et de fabrication de formulaires.

Nom légal de l'entité déclarante	Domtar Corporation
Exercice financier visé par le rapport	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Identification d'un rapport révisé	Aucun
Identification d'un rapport conjoint	Le présent rapport concerne conjointement les filiales en exploitation primaires de Domtar Corporation au Canada : Domtar Inc., PF Résolu Canada Inc. et Catalyst Paper Corporation (collectivement appelées « Domtar »).
Catégorie d'entité selon la Loi	A un établissement au Canada, y exerce des activités ou y possède des actifs et selon ses états financiers consolidés, remplit au moins deux des conditions ci-après pour au moins un de ses deux derniers exercices : a) possède des actifs d'une valeur d'au moins 20 000 000 \$; b) a généré des revenus d'au moins 40 000 000 \$; c) emploie en moyenne au moins 250 employés.
Secteur/industrie	Fabrication de pâte, de papier, de papier tissu, d'emballage et de bois d'œuvre au Canada et aux États-Unis (E.-U.)
Emplacement	Domtar Corporation a été constituée au Delaware, son siège social se situe à Fort Mill, en Caroline du Sud, et elle exploite de nombreuses installations de fabrication aux États-Unis et au Canada.

Engagement de Domtar à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants

Domtar est engagée à respecter les droits de la personne dans toutes ses activités à l'échelle mondiale. La Société s'efforce de prévenir et d'atténuer les incidences négatives que ses activités peuvent avoir sur les droits de la personne et, si elle prend connaissance de ces incidences, d'intervenir rapidement. Les employés de Domtar sont tenus de se conformer aux politiques de la Société et aux lois et règlements en vigueur en matière de droits de la personne dans les régions où elle exerce ses activités. Son Code d'éthique et de conduite en affaires

(<https://www.domtar.com/fr/notre-entreprise/politiques-de-lentreprise/>) définit le cadre et les attentes quant aux établissements de Domtar et décrit ses engagements en matière de droits de la personne et de conduite éthique. De plus, Domtar veille à ce que ses principes respectent les normes internationales, ce qui inclut le Pacte mondial des Nations unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail.

Domtar reconnaît le rôle important que joue une bonne gestion des chaînes d'approvisionnement et de valeur dans sa capacité de respecter ses engagements en matière de droits de la personne. La Société s'est engagée à veiller à ce que ses chaînes d'approvisionnement soient exemptes de pratiques qui portent atteinte à la liberté et à la dignité individuelles. Elle interdit formellement le travail des enfants et le travail forcé, quelles que soient les circonstances, et elle ne tolère pas que ses sous-traitants ou ses fournisseurs y aient recours. Domtar exclut également toute forme d'abus physique comme mesure disciplinaire. Par ailleurs, elle condamne fortement et interdit le trafic des êtres humains au sein de ses effectifs ou de ceux de ses sous-traitants ou fournisseurs.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») en 2023, Domtar a pris des mesures supplémentaires pour évaluer tous les risques associés au travail forcé ou au travail des enfants, et pour renforcer ses pratiques en matière d'achat, ses politiques, ses clauses contractuelles et ses méthodes de surveillance.

Le présent rapport décrit le travail que Domtar a accompli pour :

1. créer un groupe de travail composé de représentants de ses secteurs du contentieux, des achats et du développement durable et chargé de veiller au respect de la Loi;
2. mener une évaluation des risques dans sa chaîne d'approvisionnement afin de cerner les risques associés à l'esclavage, au travail des enfants, au travail forcé et au trafic d'êtres humains;
3. améliorer les pratiques en matière d'achat;
4. réviser et mettre à jour les politiques en matière d'achat;
5. améliorer le libellé des ententes contractuelles qui concernent les achats;
6. offrir de la formation au personnel responsable des achats sur les divers aspects de la Loi et sur les signaux d'alerte à surveiller dans le secteur des produits forestiers.

Structure, activités, gouvernance et chaînes d'approvisionnement de Domtar

Domtar est une société constituée au Delaware dont le siège social se situe à Fort Mill, en Caroline du Sud, aux États-Unis. Elle dépose volontairement des rapports auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Son plus récent rapport annuel 10-K (en anglais) est disponible à l'adresse <https://www.sec.gov/edgar/browse/?CIK=1381531>.

Par l'entremise de ses filiales, Domtar exploite plus de 60 usines de pâte, de papier, de papier tissu, d'emballage et de produits du bois, installations de transformation et bureaux un peu partout aux États-Unis et au Canada. On trouvera en annexe une liste de ses filiales.

Papier et emballage : Domtar possède six usines intégrées de pâte et de papier ayant une capacité de production annuelle de 2,2 millions de tonnes de papier fin non couché et servant

une clientèle variée composée de distributeurs, de magasins de détail, de papetiers, d'imprimeurs, d'éditeurs, d'entreprises de transformation et d'utilisateurs finaux. Elle exploite aussi une usine de papier de pâte mécanique dont la capacité de production annuelle atteint 265 000 tonnes de papiers couchés, de papier pour annuaires et de papiers pour usages spéciaux. Ses usines de papier sont soutenues par des installations de transformation et de fabrication de formulaires. La Société produit un large éventail de papiers, y compris des papiers pour les bureaux, des papiers pour impression et édition, des papiers pour imprimantes numériques ou à jet d'encre, des papiers techniques et pour usages spéciaux et des papiers de transformation. En 2023, Domtar a procédé au démarrage de son usine d'emballage nouvellement transformée à Kingsport, au Tennessee. L'usine fabrique des matériaux d'emballage faits à 100 % de matières recyclées et elle a une capacité de production annuelle de 600 000 tonnes de carton-caisse et de papier cannelure recyclés de qualité supérieure, ce qui confère à l'entreprise une empreinte stratégique dans un marché en croissance. Environ 55 % de la pâte de Domtar est consommée à l'interne pour la fabrication de papier, le reste étant vendu sous forme de pâte commerciale. De plus, Domtar produit de la pâte en flocons à ses usines situées à Ashdown, en Arizona, et à Plymouth, en Caroline du Nord, de même que de la pâte de résineux à ses usines de Skookumchuck et de Crofton, en Colombie-Britannique. Domtar peut vendre 1,5 million de tonnes métriques de pâte commerciale par année, dépendamment des conditions du marché.

Pâte et papier tissu : Domtar produit de la pâte kraft blanchie de résineux et recyclée dans trois établissements dont la capacité de production totalise 0,8 million de tonnes métriques. La Société produit de la pâte de résineux à son usine de Saint-Félicien, au Québec, de la pâte en flocons à son usine de Coosa Pines, en Alabama, et de la pâte recyclée à son usine de Menominee, au Michigan. Elle produit du papier journal et des papiers pour usages spéciaux dans six usines situées stratégiquement pour servir les principaux marchés avec une capacité de production totale de 1,2 million de tonnes. Ses papiers pour usages spéciaux comprennent des papiers de pâte mécanique non couchés, y compris du papier surcalandré et du papier blanc. Domtar fabrique des produits de papier tissu dans trois usines dont la capacité de production totale atteint 128 000 tonnes. La Société exploite aussi une usine de transformation et un total de 14 chaînes de transformation du papier tissu. Elle fabrique un large éventail de produits de papier tissu pour les marchés du commerce de détail et le marché hors foyer, dont des produits de papier recyclé ou vierge dans les catégories supérieures, intermédiaire et économique.

Produits du bois : Domtar possède ou exploite 14 scieries au Canada et trois dans le sud des États-Unis, pour une capacité de production totale de 2 860 millions de pieds-planche. Les scieries canadiennes de la Société produisent du bois d'œuvre de dimension épinette-pin-sapin et elles fournissent des copeaux de bois à ses usines de pâte et de papier au Canada et à des tiers. Ses scieries américaines produisent du bois d'œuvre de dimension et du bois de traitement à partir de pin jaune du Sud et elles fournissent des copeaux de bois et d'autres résidus ligneux à l'une de ses usines de pâte et de papier aux États-Unis, à des usines de pâte et de papier appartenant à des tiers et à d'autres utilisateurs finaux. Les scieries de Domtar approvisionnent aussi ses autres secteurs en résidus ligneux qui sont utilisés comme combustible pour produire de l'électricité et de la vapeur à partir de sources renouvelables. La Société exploite également deux installations de produits du bois transformés qui fabriquent des composantes de cadre de lit, du bois jointé et des lattes, de même que deux installations de produits de bois d'ingénierie qui fabriquent des solives en I pour le secteur de la construction, ainsi qu'une usine de granules de bois.

Domtar compte 14 000 employés et employées à temps plein au Canada et aux États-Unis.

Les cadres supérieurs de Domtar sont :

- **John D. Williams.** À titre de président du conseil de gestion non membre de la direction, M. Williams dirige une équipe chargée d'assurer une surveillance supplémentaire et d'établir un système de frein et de contrepoids dans le domaine financier. Alors président et chef de la direction de Domtar, poste qu'il occupait depuis janvier 2009, il a pris sa retraite le 30 juin 2023.
- **Joe Ragan,** vice-président directeur et chef de la direction financière. M. Ragan était auparavant président et directeur des investissements du Groupe Papier Excellence et il a été nommé à ce nouveau rôle en avril 2023.
- **Steve Henry,** président de l'unité Papier et emballage
- **Hugues Simon,** président de l'unité Produits du bois
- **Richard Tremblay,** président de l'unité Pâte et papier tissu

Fibre : Les sources de bois de Domtar comprennent des producteurs locaux, des scieries qui fournissent des copeaux de bois, des terres appartenant au gouvernement sur lesquelles la Société détient des garanties d'approvisionnement ou des droits de coupe et des propriétés qu'elle possède ou loue. Aux États-Unis, la Société utilise surtout de la fibre de bois (résineux et feuillus), ainsi que de vieux contenants en carton ondulé. Au Canada, elle utilise des feuillus et des résineux, y compris une quantité importante de copeaux résiduels provenant de ses scieries. Domtar détient des permis obtenus des autorités gouvernementales en Ontario et au Québec pour récolter de la fibre sur des terres publiques dans ces provinces.

Produits chimiques : Domtar achète divers composés chimiques pour ses activités de fabrication en vertu de contrats d'une durée de 1 à 10 ans pour assurer la disponibilité des produits. Pour fabriquer de la pâte, la Société utilise des produits chimiques comme la soude caustique, le chlorate de sodium, l'acide sulfurique, le peroxyde d'hydrogène et la chaux. Pour produire du papier, elle a aussi besoin d'amidon, de carbonate de calcium précipité, de kaolin, d'agents de blanchiment optique, de colorants et de sulfate d'aluminium. Bon nombre de ces produits sont achetés dans divers endroits dans le monde et font partie de chaînes d'approvisionnement internationales.

Énergie : Les établissements de Domtar produisent et consomment d'importantes quantités d'énergie qui proviennent surtout de la biomasse, du gaz naturel et de l'électricité. La plus grande partie de son énergie est issue de sources renouvelables, comme l'écorce, et les sous-produits de son procédé de fabrication telle que la liqueur résiduaire. Le reste provient du gaz naturel, de l'électricité, d'autres combustibles fossiles et de vapeur achetée en vertu de contrats d'approvisionnement. La Société possède des actifs de cogénération à un certain nombre de ses usines intégrées de pâte et de papier. Ces actifs produisent de l'énergie verte, principalement à partir de la biomasse renouvelable. Elle exploite aussi un réseau de production et de transmission d'hydro-électricité avec sept centrales d'une capacité totale de 170 MW. Ces actifs fournissent la plus grande partie de l'électricité dont elle a besoin pour ses activités de fabrication, le reste étant fourni par des services publics locaux.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Domtar a adopté des politiques sur l'éthique, la conduite en affaires et les droits fondamentaux de la personne, y compris le Code d'éthique et de conduite en affaires, la Politique et les

procédures pour la dénonciation et la soumission des plaintes, la California Transparency in Supply Chains Act Disclosure et la Politique sur les droits de la personne. Les pratiques fortes de gouvernance et de surveillance de ses politiques comprennent des vérifications régulières et des analyses annuelles par la haute direction. Dans le cadre de son programme de conformité, une formation en ligne sur le Code d'éthique et de conduite en affaires est offerte chaque année aux membres de son personnel. Domtar s'est dotée d'un programme de conformité exhaustif qui guide ses actions et contribue à assurer que l'entreprise continue de se conformer aux lois et aux règlements applicables dans les pays où elle exerce ses activités.

Domtar entretient avec ses fournisseurs une relation basée sur des pratiques justes et légitimes. La Société attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les lois relatives au traitement équitable des travailleurs, qu'ils offrent un milieu de travail où priment la santé et la sécurité et qu'ils agissent de manière à protéger l'environnement. Elle s'est engagée à veiller à ce que sa chaîne d'approvisionnement reflète ses valeurs et respecte les droits de la personne. Domtar attend de ses fournisseurs qu'ils agissent de façon responsable, comme l'explique son Code d'éthique et de conduite en affaires. De façon plus précise, Domtar attend de ses fournisseurs qu'ils :

- s'abstiennent d'utiliser quelque forme que ce soit de contrainte, de coercition, de travail forcé ou de travail carcéral involontaire, ce qui comprend le trafic d'êtres humains et l'esclavage;
- s'abstiennent d'engager des employés mineurs, comme le définissent les lois applicables sur le travail des enfants;
- se conforment aux lois applicables sur le salaire minimum, les heures supplémentaires et le nombre maximum d'heures, de même que les autres règlements qui concernent les salaires et les heures de travail;
- se conforment aux lois applicables qui concernent le choix par un(e) employé(e) de se joindre ou non à une organisation ou à une association légalement constituée.

Pour s'assurer que ses attentes soient satisfaites, Domtar évalue périodiquement un certain nombre de fournisseurs en se basant sur son jugement raisonnable des risques potentiels. La participation des fournisseurs à ces évaluations est obligatoire. La Société exige aussi de ses fournisseurs qu'ils certifient respecter les lois applicables en matière d'esclavage et de trafic d'êtres humains.

Gestion des risques d'entreprise (« ERM »)

Le processus ERM de Domtar l'aide à cerner et à gérer les risques qui pourraient nuire à ses activités ou à l'atteinte de ses objectifs. La Société analyse ces risques en évaluant leur probabilité et l'importance de leurs conséquences, elle élabore une stratégie d'intervention et elle surveille les progrès. Son équipe de la vérification interne dirige le processus ERM annuel en sollicitant les commentaires des membres de la haute direction sur les principaux risques et sur les plans d'atténuation. Cette information aide l'équipe de direction et le comité d'audit du conseil de gestion à comprendre les principaux risques auxquels la Société fait face. Les risques ainsi déterminés sont pris en compte dans l'élaboration de son programme d'audit annuel.

Le comité d'audit supervise l'évaluation et la gestion des risques, de même que les responsabilités qui s'y rattachent et les risques qui pourraient être importants pour la Société.

Évaluation 2023 des risques liés à la chaîne d’approvisionnement relativement à l’esclavage, au travail des enfants, au travail forcé et au trafic d’êtres humains

En 2023, en sus de son processus ERM, Domtar a entrepris une évaluation des risques liés à la chaîne d’approvisionnement en se concentrant principalement sur ses fournisseurs mondiaux de produits chimiques. L’énergie et la fibre étaient exclues de cette évaluation initiale parce qu’elles proviennent de sources locales et de régions à faible risque au Canada et aux États-Unis. De plus, la totalité de l’approvisionnement en fibre de Domtar provient de sources conformes aux exigences de certification indépendantes suivantes : les exigences relatives à l’approvisionnement en fibre de la Sustainable Forestry Initiative; les exigences de diligence raisonnable relatives à la chaîne de traçabilité du Programme for the Endorsement of Forest Certification; ou la norme Bois contrôlé du Forest Stewardship Council; et, dans certains cas, une combinaison des trois normes. Toutes les normes exigent une diligence raisonnable rigoureuse, y compris des pratiques strictes en matière de travail.

Par ailleurs, toutes les usines et installations de produits du bois de Domtar ont des systèmes de suivi de la fibre et ont obtenu une certification indépendante selon une ou plusieurs des normes suivantes de chaîne de traçabilité reconnues mondialement :

- Sustainable Forestry Initiative® (SFI®)
- Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC)
- Forest Stewardship Council® (FSC®)

Pour l’évaluation des risques, Domtar a commencé par recueillir des données sur près de 6000 fournisseurs à partir de son système SAP. La Société a ensuite procédé à un examen minutieux de ces fournisseurs à l’aide d’une plateforme indépendante de visibilité de la chaîne d’approvisionnement appelée Descartes, qui lui donnait plus de détails sur la réputation de chaque fournisseur et sur d’autres préoccupations, en particulier celles qui concernaient les pays à risque élevé. Elle a relevé cinq fournisseurs de produits chimiques dont les activités à l’échelle mondiale justifiaient des mesures de diligence raisonnable plus poussées. Les fournisseurs ont reçu un questionnaire en ligne au sujet de leur niveau de conformité avec la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement. Les questions portaient sur le travail des enfants, le travail forcé et le trafic d’êtres humains, et sur leurs politiques et pratiques en ces matières. Les cinq fournisseurs ont rempli le questionnaire et fourni des justificatifs, dont leur code de conduite. L’évaluation faite par Domtar n’a permis de découvrir aucun problème ni aucun signe avant-coureur.

En plus de l’évaluation des risques et des processus de diligence raisonnable qui ont été menés, Domtar travaille à la mise à jour d’une politique d’achat selon laquelle les nouveaux fournisseurs devront se conformer à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement dans leurs contrats et dans les modalités relatives aux bons de commande. La plateforme Descartes sera utilisée pour sélectionner les fournisseurs potentiels en fonction de leur niveau de conformité, pour évaluer leur niveau de risque au moyen d’un sondage et pour leur faire signer un affidavit confirmant qu’ils n’ont pas recours au travail des enfants ni au travail forcé.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

L'évaluation des risques et les processus de diligence raisonnable menés par Domtar pour déceler les risques de travail des enfants ou de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement n'ont permis d'identifier aucune préoccupation importante.

Mesures correctives

Le Code d'éthique et de conduite en affaires de Domtar et son document intitulé Politique et procédures pour la dénonciation et la soumission des plaintes (et la ligne d'assistance) lui procurent une plateforme qui permet à son personnel et à ses fournisseurs de signaler toute préoccupation éthique, légale ou autre. La Société s'est engagée à analyser et à corriger tous les cas vérifiés de travail des enfants ou de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement. En 2023, aucune mesure corrective n'a été nécessaire parce que l'évaluation des risques et les processus de diligence raisonnable n'ont permis de découvrir aucun risque de travail des enfants ou de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement.

Mesures à prendre pour remédier aux pertes de revenus

L'évaluation des risques et les processus de diligence raisonnable menés pour déceler le recours possible au travail des enfants ou au travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement de Domtar n'ont permis de cerner aucun risque important de travail des enfants ou de travail forcé. En conséquence, aucune mesure n'a été nécessaire pour remédier aux pertes de revenus découlant de ces risques.

Formation

En mars 2024, Domtar a organisé une séance de formation obligatoire sur l'esclavage moderne pour 50 responsables des achats, en français et en anglais. La formation portait sur le problème mondial que représente l'esclavage moderne, en faisant ressortir les risques de travail forcé et les signes avant-coureurs à surveiller dans le secteur des produits forestiers. Elle décrivait aussi les normes et les lois actuelles en matière de rapports, y compris la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et les lois similaires en vigueur dans d'autres parties du monde.

De plus, Domtar a offert une formation sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) à 280 dirigeants, directeurs et gestionnaires entre novembre 2023 et février 2024. La formation comprenait un survol des pratiques exemplaires en matière de gestion des risques, de gouvernance et de présentation de rapports sur les questions les plus importantes, comme l'esclavage moderne et les droits de la personne.

Évaluation de l'efficacité

L'évaluation des risques et les processus de diligence raisonnable menés par Domtar lui garantissent que le risque de travail des enfants ou de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement est faible. La Société s'est dotée d'un programme de conformité exhaustif et des politiques appropriées, qui sont soumis à un audit annuel afin de prévenir et de réduire ces risques. Elle continuera à évaluer l'efficacité de ces mesures, y compris l'utilisation des tout derniers outils de gestion des risques qui permettent aux professionnels des achats d'évaluer leurs fournisseurs.

Du point de vue de la gestion des affaires, Domtar est convaincue que les améliorations continues qui sont apportées à des systèmes d'achat (pratiques, politiques, clauses contractuelles, formation et méthodes de surveillance) rendent les systèmes plus efficaces et plus aptes à cerner et atténuer les pratiques potentiellement illégales de ses fournisseurs.

Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport de Domtar. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Nom : John D. Williams

Titre : Président non exécutif du conseil de gestion

Date : 8 mai 2024

Signature : 

J'ai autorisé pour engager Domtar Corporation.

Annexe : Liste des filiales de Domtar

Domtar Industries LLC
Domtar Funding Limited Liability Company
E.B. Eddy Paper, Inc.
Ariva Distribution Inc.
Domtar A.W. LLC
Domtar Wisconsin Dam Corp.
Domtar Europe Sprl
Domtar AI Inc.
EAM Corporation
Palmetto Enterprises LLC
Domtar Paper Company, LLC
Domtar Delaware Holdings, LLC
West Carrollton Paper LLC
Domtar Delaware Holdings Inc.
Domtar Luxembourg Investments Sarl
Domtar Inc.
13536637 Canada Inc.
Domtar Pulp and Paper General Partnership (détenue à 0,001 % par 13536637 Canada Inc. et à 99,999 % par DInc)
Domtar Asia Limited
Domtar Hong Kong Limited (détenue à 34 % par DInc. et à 66 % par DPC, LLC)
Catalyst Paper Corporation
468327 B.C. Ltd.
0606890 B.C. Ltd.
3264904 Canada Limited
3744809 Canada Inc.
British Columbia Forest Products Limited
Catalyst Pulp and Paper Sales Inc.
Crofton Pulp and Paper Limited
Echelon Paper Corporation
Elk Falls Pulp and Paper Limited
Export Sales Co. Ltd.
NSC Holdings (Philippines) Inc.
Pacifica Poplars Ltd.
Catalyst Pulp Operations Limited
Catalyst Pulp Sales Inc.
Catalyst Paper General Partnership (détenue à 99.9 % par Domtar et à 0.01 % par 13536637 Canada Inc.)
Catalyst Paper Holdings Inc.
Catalyst Paper Recycling Inc.
Catalyst Paper (Snowflake) Inc.
Catalyst Paper (USA) Inc.
Pacific Falcon Corporation
Pacifica Papers U.S. Inc.
Pacifica Poplars Inc.
Pacifica Papers Sales Inc.
Domtar Renaissance, LLC
Produits forestiers Résolu Inc.
Donohue Corp.
Resolute US Lumber Inc.
Resolute El Dorado Inc.
Resolute Navcor LLC
Resolute Cross City LLC
Resolute Cross City Timber Management LLC
Resolute Caddo River LLC
Resolute Cross City Real Estate Holdings LLC
Resolute Glenwood LLC

Fibrek U.S. Inc.
 Fibrek Recycling U.S. Inc.
 GLPC Residual Management, LLC
 AbiBow Recycling LLC
 Abitibi Consolidated Sales LLC
 Resolute FP Augusta LLC
 Resolute Growth US LLC
 Resolute FP Florida Inc.
 Atlas Tissue Holdings, Inc.
 Atlas Paper Mills, LLC
 Atlas Paper Management, LLC
 Accurate Paper Holdings, LLC
 Atlas Southeast Papers, Inc.
 Resolute Tissue LLC
 Bowater Newsprint South LLC
 Resolute FP US Inc. (détenue à 27,01 % par BNS LLC et à 72,99 % par RFP Inc.)
 Bowater Nuway Mid-States Inc.
 Resolute FP Sub 1 Inc.
 Lake Superior Forest Products Inc.
 Calhoun Newsprint Company
 Calhoun Note Holdings AT LLC
 Calhoun Note Holdings TI LLC
 Resolute Hagerstown LLC
 Resolute Engineered Wood Sales LLC
 Bowater South American Holdings Incorporated
 Bowater Canadian Holdings Incorporated
 Bowater Canadian Limited
 AbitibiBowater Canada Inc.
 PF Résolu Canada Inc. (détenue à 75,9 % (actions sans droit de vote) par RFP Inc. et à 24,1 % (actions sans droit de vote) RFPUS Inc., et à 100 % (actions avec droit de vote) par AbitibiBowater Canada Inc.)
 Bois d'ingénierie Résolu Larouche Inc.
 Bois d'ingénierie Résolu St-Prime S.E.C. (détenue à 99,9999 % par PFR Canada Inc. et à 0,0001 % par REWL Inc.)
 9192-8515 Québec Inc.
 Produits Forestiers Mauricie S.E.C. (détenue à 99,99 % par PFR Canada Inc. et à 0,01 % par 9192-8515 Québec Inc.)
 9340939 Canada Inc.
 SFK Pulp Finco Inc.
 Fibrek General Partnership (détenue à 99,99 % par PFR Canada Inc. et à 0,01 % par SFK Pulp Finco Inc.)
 Fibrek International Inc.
 15477468 Canada Inc.
 Profor Renaissance LP (détenue à 99,99 % par PFR Canada Inc. et à 0,01 % par 15477498 Canada Inc.)
 Profor Renaissance, LLC

Sociétés affiliées - (% de participation) :

Cellulforce Inc. (44 %)
 Clergue Forest Management Inc. - (42 %)
 Northshore Forest Inc. (42 %)
 Vermilion Forest Management Co. (24.17 actions de catégorie A)
 Prisma Renewable Composites, Inc. (19,8 %)
 3436900 Canada Inc. (45 %)
 Société en Commandite Scierie Opitciwan (45 %)
 Tradepak Internacional S.A. de C.V. (36,75 %)
 Boundary Waters Forest Management Corp (8,33 %)
 Performance BioFilaments Inc. (50 %)
 Produits Forestiers Canbo Inc. (20 %)
 Serres Toundra Inc. (49 %)